



Ehpad Ash et toilette

Par Sophie67

Bonjour,

Je travaille dans un ehpad depuis maintenant 9 ans en tant qu'agent de service hospitalier.
Je fais des toilettes, sans avoir aucune formation ni rémunération en plus.

Je viens de revenir de congé de maternité il y a 1 semaine.

Dès mon premiers jours de reprise, j'ai indiqué à mon chef que je ne souhaitez plus faire de toilette.

La directrice est venu me prévenir que je serai convoqué car j'ai refusé de faire des toilettes ce matin que personne ne m'a autorisé à ne pas en faire et qu'on est en manque de personnel donc que je dois continuer à en faire.

Je lui ai indiqué que je n'étais pas aide-soignante ni même formé et que je n'étais pas rémunéré pour cela.

Elle m'a bien fait comprendre que j'avais tort et que je devais le faire quand même.

Peut-elle m'obliger à faire des toilettes ? Quels sont mes droits ? Les arguments que je pourrai dire le jour du rendez-vous ??

Merci

Par vivi2501

offre d'emploi trouvée sur le site de pole emploi

"Au sein d'un Établissement d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes à Rostrenen, vous réalisez les missions liées à l'agent des services hospitaliers ou d'aide-soignant (H/F)

Vous travaillez en équipe de 07h à 14h00 ou 14h00 à 21h00 et un week-end sur deux selon un planning défini " donc vous devez faire les mêmes tâches professionnelles qu'une aide soignante